

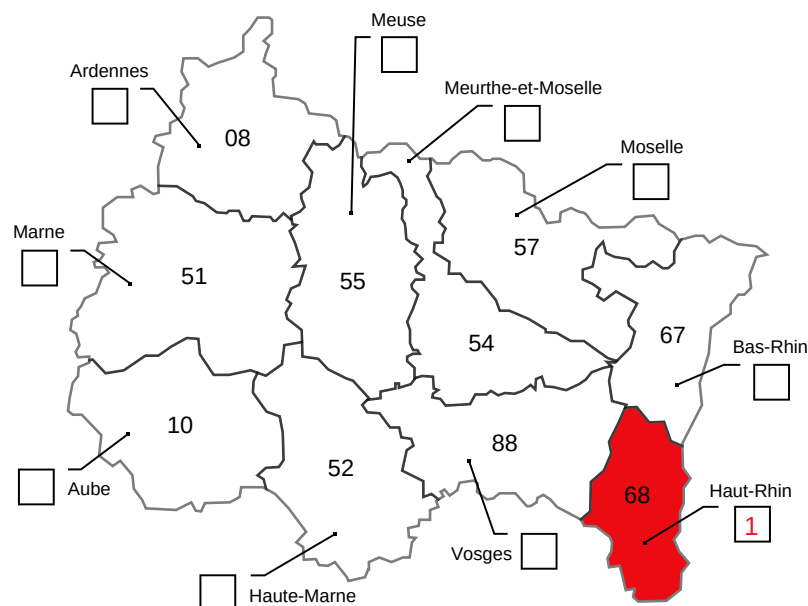
Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O₃ - Type: Estival

Communiqué du: 15/08/2025 à 11:07

Pour le vendredi 15 août 2025



Procédures préfectorales

Aucune

Information et
recommandations

Alerte et niveau d'alerte:

1

1er jour de procédure d'alerte

2

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

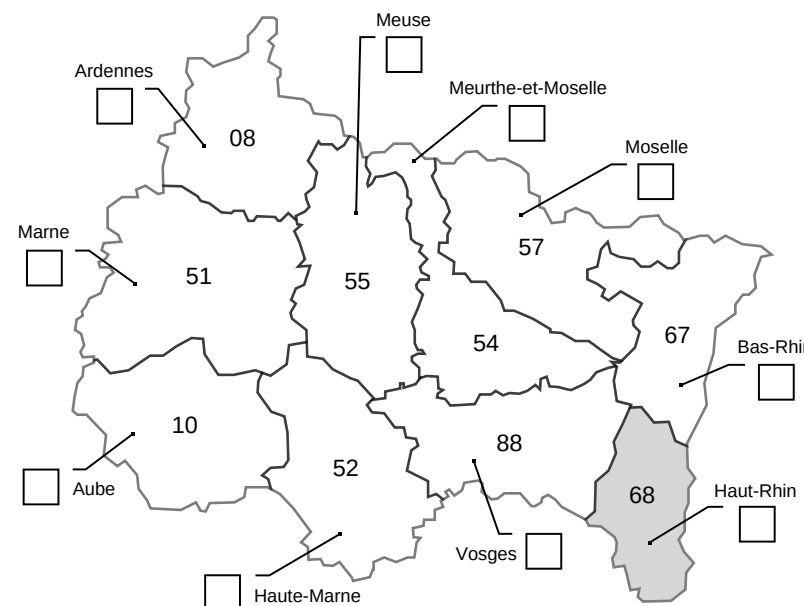
3

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Procédure passée

Pour le samedi 16 août 2025



Description épisode

Pour le vendredi 15 août, le maintien de conditions caniculaires participe à l'augmentation des niveaux en ozone, élevés depuis plusieurs jours. Le Haut-Rhin passe en procédure d'alerte sur persistance. Les températures élevées, associées à un vent faible et un ensoleillement important, favorisent une formation rapide de l'ozone. Cependant, la diminution des activités humaines en ce jour férié peut limiter la présence de polluants précurseurs de l'ozone, et des orages localisés pourront participer au lessivage de l'atmosphère, et donc à la diminution des teneurs en ozone.

Evolution et tendance

Pour le samedi 16 août, la diminution des températures, et l'arrivée de vents plus soutenus du Nord-Nord-Est ralentiront la formation de l'ozone. De plus, les émissions de polluants précurseurs de l'ozone (oxydes d'azote et composés organiques volatils) seront limitées par des activités humaines réduites en cette période de long week-end et de vacances scolaires. Les concentrations en ozone resteront plutôt élevées, mais ne dépasseront pas le seuil d'information et de recommandations. L'amélioration de la qualité de l'air observée à partir de ce samedi se poursuivra les prochains jours et permettra de lever la procédure d'alerte sur le Haut-Rhin à partir de ce samedi 16 août.

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O₃ - Type: Estival

Communiqué du: 15/08/2025 à 11:07

Messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population générale

Pour les départements en procédure d'information et de recommandations ou en procédure d'alerte

Population cible

Populations vulnérables

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale

Messages

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche



Surveillance et prévision
de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu



Procédures
et
mesures d'urgence

Selon arrêté
inter préfectoral
du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est



Effets sanitaires

www.grand-est.ars.sante.fr

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O₃ - Type: Estival

Communiqué du: 15/08/2025 à 11:07

Recommandations comportementales des préfets pour l'ozone

Industrie	Pour les activités de production : Soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution. Reportez si possible les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.
Transport	Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours au télétravail est également recommandé. Sur la route, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé sur les tronçons limités à plus de 70km/h d'abaisser de 20km/h sa vitesse sans descendre en dessous de 70km/h.
Collectivités	Les collectivités relaient les messages et recommandations.

Les recommandations précédentes peuvent être renforcées ou rendues obligatoires par la préfecture de département en cas de procédure d'alerte.

Pour les départements en procédure d'alerte

- Industrie : Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en oeuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 1.
- Transports : Sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées, la vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules est abaissée de 20 km/h sans descendre en-dessous de 70 km/h. Pour les autocars et poids lourds (>3,5t) cette baisse de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée ne s'applique pas sur les tronçons limités à 130 km/h. Les contrôles de vitesse et anti-pollution sur route sont réalisés sur les axes concernés.
- Collectivités : Les collectivités ayant défini des plans d'urgence mettent en oeuvre les actions les plus adaptées.
- Sports mécaniques : Les temps d'entraînement et d'essais des épreuves de sports mécaniques (terrestres et aériens) sont réduits.